



# MALAISES VOYAGEURS

♦ SAMU – SAPEURS POMPIERS – PRISE EN CHARGE SUR LES QUAIS

## ATTENTION AUX SANCTIONS



**UNSA GROUPE RATP**

### **MET EN GARDE LA DIRECTION CONTRE LES DÉRIVES**

La situation de malaises voyageurs est devenue un sujet de préoccupations pour tous les collègues.

Au-delà du traitement demandé par la Direction qui consiste à évacuer le voyageur, chacun se pose la question de **sa responsabilité civile comme pénale** vis-à-vis d'une conséquence malheureuse.

Devant cette situation ambiante de craintes et de risques, votre syndicat **UNSA GROUPE RATP** a interpellé la Direction de la BU RSF.

Les discussions ont abouti à un Constat de désaccord avec la Direction qui refuse de donner plus de garanties aux salariés pour un meilleur traitement des malaises voyageurs pour éviter que les salariés ne soient mis en difficultés en cas de complications.

D'autant plus que la Direction laisse entendre qu'elle déclinera toutes responsabilités pénales si le salarié n'aurait pas respecté les procédures.... Rien que ça !

**Donc ATTENTION AUX SANCTIONS qui peuvent arriver.**

**POUR DÉFENDRE TES DROITS  
AVEC DES SOLUTIONS GAGNANTES  
REJOINS UNSA GROUPE RATP**

#### REVENDEICATIONS



#### # 1 UNE VIGILANCE ET UN SUIVI SUR LA FORMATION DES AGENTS

*Sans un maintien de la formation continue pour chacun, le risque est une perte de compétences.*

#### # 2 LA MISE EN PLACE D'AMBASSADEURS MALAISES VOYAGEURS DÉSIGNÉS SUR VOLONTARIAT

*Des agents sont dans la vie personnelle pompiers volontaires, coach, etc.  
Pourquoi ne pas en profiter et valoriser ces agents pour leurs compétences ?  
Véritable plus-value.*

#### # 3 LA MISE EN PLACE D'UNE CHARTE DES RESPONSABILITÉS

*Rassurer chacun pour une meilleure intervention des agents.  
Au moins, les choses sont tracées.*